

N°016/2019

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de Brionne
COMMUNE
DE
BERTHOUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 04/07/2019 **L'AN DEUX MIL DIX-NEUF, le douze juillet à vingt heures trente.**
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage 29/07/2019 **Etaient présents:** LECLERC Marie-Françoise, DESCHAMPS Didier, LEGRIX Davy, MORIN Olivier, CEDEYN Jean-Claude, AUBERT Serge, GRIETENS Agnès, DESCHAMPS Patrick.

Nombre de Conseillers Absents : Madame CAPELLE Christiane donne pouvoir à Olivier MORIN, Monsieur LE HALPERT Patrick donne pouvoir à Marie-Françoise LECLERC.
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

En exercices 10
Présents 08
Votants 10 Monsieur LEGRIX Davy a été élu secrétaire.

Objet : TRANSFERT DE COMPETENCE ACTION EDUCATIVE PAR L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE POUR LES ELEVES HORS COMMUNES. BUDGET 2019 - année scolaire 2017/2018.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 12/04/2019 N°006/2019

Madame le Maire fait part de la compétence action éducative a été transférée de L'Intercom Bernay Terres de Normandie aux Communes.

Les prestations rétrocédées sont les suivantes : matériel informatique, soutien aux sorties pédagogiques, acquisition de fournitures scolaires, frais de télécommunication soit une somme de 50.00€ par enfant.

Après en avoir délibéré, le vote ayant donné les résultats suivants : pour 10 ; contre : 0 ; abstention : 0.

Décide suite à la convention du 17/11/2017, de réclamer une participation d'après la convention passée entre les communes concernées : d'Aclou, Franqueville, Hecmanville, St Cyr de Salerne.

Et la commune de Saint Victor d'Epine.

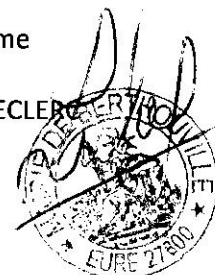
La somme de 50.00 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018 aux communes concernées.

| Communes | Participation | Nombre d'enfants | Montant dû |
|-------------------|---------------|------------------|-----------------|
| ACLOU | 50.00 | 11 | 550.00 |
| FRANQUEVILLE | 50.00 | 16 | 800.00 |
| HECMANVILLE | 50.00 | 7 | 350.00 |
| ST CYR DE SALERNE | 50.00 | 4 | 200.00 |
| ST VICTOR D'EPINE | 50.00 | 1 | 50.00 |
| TOTAL | | 42 | 1 950.00 |

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le :
Le Maire